

Programme d'APC : l'Ordre consulte les EPEI

Ce printemps, l'Ordre a terminé une autre phase de l'élaboration du programme d'apprentissage professionnel continu (APC) pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits. Après avoir recueilli des commentaires très valables auprès des membres et des parties prenantes lors de groupes de discussion tenus dans la province et par un questionnaire en ligne à l'automne 2012, le comité des normes d'exercice de l'Ordre a guidé l'élaboration de l'ébauche de la conception du programme d'APC, de sa mise en œuvre et des ressources pour les membres.

D'avril à juin 2013, l'Ordre a tenu une série de tables rondes partout dans la province afin de recueillir des commentaires sur l'ébauche de la conception du programme d'APC. Au total, 416 membres et parties prenantes de l'Ordre ont participé à 32 tables rondes. Les membres ont également eu la possibilité de fournir de commentaires en remplissant un questionnaire en ligne affiché sur le site Web de l'Ordre. Les discussions tenues lors des tables rondes portaient

sur la conception du programme d'APC, et notamment sur la participation des membres à un cycle d'apprentissage professionnel continu de deux ans. Au cours de ces deux années, les membres utiliseront trois outils créés par l'Ordre : un outil d'autoévaluation fondé sur le *Code de*

Suite à la page 5...



Table ronde au Collège Seneca, King City



Table ronde à l'OEPE à Toronto

“Ce sera utile d’avoir un guide et un cadre qui permettront aux EPE de fixer des objectifs de carrière. Les participants ont souligné que pour eux, c’était une expérience positive parce qu’ils ont pu réseauter et participer à l’élaboration et à la planification d’un projet de l’Ordre pour des EPE. Ils ont dit qu’ils seraient intéressés à participer très bientôt à d’autres événements semblables à cette table ronde.”

Colleen Manitowabi, EPEI, chef de programme, Wikwemikong Hub Centre, et participante de la table ronde à Première nation M'Chigeeng

Dans ce Numéro...

- 2** Messages de la présidente et de la registrature
- 4** Résultats des élections
- 6** Sondage mené auprès des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
- 8** Entrevue: Plaintes et discipline
- 10** Questions d'exercice professionnel
- 11** Conversation avec une EPEI
- 13** Dans l'intérêt public
- 15** Un centre préscolaire dans la nature
- 16** Nouvelles dans le secteur

Message de la présidente



Aux élections 2013, des membres du conseil ont été élus dans les circonscriptions électorales 3, 4, 5, 7 et 8. Je souhaite la bienvenue aux neuf membres réélus du conseil et je me réjouis à la perspective de travailler avec eux pour renforcer le rôle de l'Ordre dans le secteur. Je remercie également tous ceux et celles qui se sont présentés aux élections et tous les membres qui ont voté. Grâce à votre

esprit d'initiative, le conseil est formé d'un groupe diversifié de professionnels.

En juin, j'ai été élue en tant que présidente par le Conseil. Susan (Darlene) Edgar EPEI, a été élue en tant que vice-présidente, ainsi que les membres du comité exécutif. Le Conseil a également nommé les membres d'autres comités. Onze EPEI qui n'ont pas été élus au conseil ont été nommés à des comités, sur un total de 72 personnes qui en ont fait la demande. Merci de me donner l'occasion de remplir un nouveau mandat à la présidence du conseil. C'est un grand honneur pour moi de continuer, avec les membres du conseil, à promouvoir la protection de l'intérêt public.

Le ministère de l'Éducation a publié cette année son *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance*.

Ce document souligne l'importance d'avoir une vision commune pour favoriser l'apprentissage et le développement des enfants. Le ministère reconnaît que la création de l'Ordre marque une étape importante dans le secteur de l'apprentissage des jeunes enfants. Il dresse également une liste des initiatives qui aideront à rehausser la qualité des services dans le secteur. Enfin, le document appuie le professionnalisme en donnant la priorité au renforcement du leadership et des capacités des EPEI. L'Ordre adhère à cette vision et continue de travailler à l'élaboration d'un programme d'apprentissage professionnel continu (APC) pour tous ses membres.

Nous en sommes maintenant à la deuxième phase de l'élaboration du programme d'APC. Ce printemps, l'Ordre a tenu 32 tables rondes partout dans la province, auxquelles ont participé ses membres et d'autres parties prenantes. L'Ordre a également recueilli des commentaires au moyen d'un sondage en ligne. J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration du programme. L'Ordre demandera bientôt l'autorisation réglementaire de mettre le programme en œuvre et sera heureux de travailler en collaboration avec le ministère de l'Éducation sur ce projet.

Amitiés,

Lois Mahon, EPEI, Présidente

Message de la registrateur



L'Ordre termine l'exercice financier 2012-2013 après avoir considérablement fait avancer les priorités stratégiques du conseil. Nous avons cultivé des liens avec divers intervenants et pris contact avec des organismes tels que des gestionnaires des services municipaux regroupés et des conseils d'administration de district des services sociaux. Nous sommes

en train d'établir des liens avec des partenaires et, de cette façon, nous élargissons nos ressources. Nous avons mis en place une stratégie de relations externes pour expliquer à diverses parties prenantes le rôle que l'Ordre joue dans le secteur, et nous avons embauché un chef des relations externes pour superviser ces projets de collaboration.

Nous avons également dressé un plan fiscal triennal qui aidera l'Ordre à investir dans son infrastructure de technologie de l'information. Avec cette nouvelle infrastructure, nous pourrions travailler plus efficacement et offrir plus de services. L'ajout d'un portail en ligne, par exemple, permettra de faire

une demande d'inscription ou une demande de renouvellement de l'adhésion en ligne.

L'Ordre changera également son adresse de site Web, qui deviendra ordre-epe.ca et college-ece.ca : ce changement donnera plus de visibilité et accessibilité à l'Ordre. Nous vous tiendrons au courant de ces initiatives.

La conception d'un projet pilote de leadership conçu pour renforcer les capacités de leadership dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance est maintenant terminée. Les membres ont été invités à présenter une demande de participation à ce projet et l'Ordre est très heureux du nombre de réponses qu'il a reçues : plus de 200 membres ont demandé de participer à cette initiative à titre de participants ou de mentors. Les candidats sélectionnés seront avisés d'ici la fin de juin. Je remercie toutes les personnes qui ont offert de bâtir leur profession en présentant une demande de participation à ce projet.

Bien à vous,

Sue Corke, registrateur
et chef de la direction

Dernières nouvelles sur le projet pilote de leadership

Dans le cadre de l'élaboration de son programme d'apprentissage professionnel continu, l'Ordre a conçu un projet pilote de leadership à participation volontaire dont le but sera de renforcer les capacités de leadership dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Comme le paysage de la profession est en train de changer, il est très important de renforcer les capacités de leadership afin de protéger le public et de cultiver sa confiance à l'égard des membres de l'Ordre et de la profession.

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) ont été invités à présenter une demande de participation au projet pilote de leadership entre le 1er mars et le 30 avril 2013. L'Ordre est très heureux de la réponse qu'il a reçue. Plus de 200 EPEI ont présenté une demande. Les demandes proviennent de toutes les régions de la province et d'EPEI travaillant dans une variété de milieux. Dans l'ensemble, les demandes de participation témoignent d'un niveau élevé de professionnalisme et d'un engagement à améliorer la qualité de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants de l'Ontario. Elles montrent aussi que les EPEI comprennent les connaissances, les compétences et

les valeurs énoncées dans le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Un comité de sélection a étudié les demandes admissibles et a sélectionné 25 candidates pour participer au projet pilote de leadership, ainsi que six EPEI qui participeront au projet à titre de mentors. La liste officielle des participantes au projet pilote de leadership sera officiellement publiée dans le prochain numéro de *Connexions*!

Le projet pilote de leadership commencera officiellement le mardi 26 septembre 2013, lors d'une séance d'ouverture au cours de laquelle tous les participants et les mentors se réuniront pour la première fois. 

Pour obtenir plus de renseignements sur le projet pilote de leadership, visitez le site Web de l'Ordre ou envoyez un courriel à leadership@ordredesepe.on.ca

À propos du Bulletin des membres

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance régit la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. *Connexions*, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles du secteur et de l'Ordre et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Membres élus du conseil

Lois Mahon EPEI, présidente, circonscription électorale no 1
Eugema Ings EPEI, circonscription électorale no 1
Lisa Lamarre-O'Gorman, EPEI, circonscription électorale no 2
Susan Quaiff EPEI, circonscription électorale no 3
Linda Cottes, EPEI, circonscription électorale no 4
Roxanne Lambert EPEI, circonscription électorale no 4
Valerie Sterling EPEI, circonscription électorale no 5
Richard (Dick) Winters EPEI, circonscription électorale no 5
Heather Yeo EPEI, circonscription électorale no 5
Anna Baas-Anderson EPEI, circonscription électorale no 6
Sophia Tate EPEI, circonscription électorale no 6

Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente, circonscription électorale no 7
Barbara Brown EPEI, circonscription électorale no 8
Vera Niculena (Nici) Cole EPEI, circonscription électorale no 8

Membres nommés du conseil

Madeleine L. Champagne, Ottawa
Carol Crill Russell, Maynooth
Rosemary Fontaine, Toronto
Christine Forsyth, Toronto
Bruce Minore, Thunder Bay
Larry O'Connor, Brock
Ann Robichaud-Gagné, Ottawa
Rosemary Sadlier, Toronto
Nerene Virgin, Hamilton
Ron Wideman, North Bay

Direction de l'Ordre

Registrareuse et chef de la direction : Sue Corke
Registrareuse Adjointe : Laura Sheehan
Directeur, Services généraux : James Cha
Directeur, Plaintes et discipline : Greg Coutts
Directrice, Exercice professionnel : Mélanie Dixon, EPEI

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur

CONNEXIONS

VOLUME 4, NO 3 | PRINTEMPS / ÉTÉ '13

sur *Connexions*, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu.

La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordredesepe.on.ca.

© 2013 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Résultats des élections

Au mois d'avril, l'Ordre a procédé à l'élection des membres du conseil dans cinq circonscriptions électorales. Les résultats des élections sont maintenant publiés. Les neuf membres de l'Ordre que voici ont été élus au conseil.

Circonscription électorale no 3 – Région du Sud-Est

Susan Quaiff, EPEI (jusqu'en avril 2015)

Membre élue du conseil de l'Ordre depuis 2010, Susan Quaiff est ancienne présidente du comité d'aptitude professionnelle. Elle occupe actuellement le poste de directrice générale adjointe des services de garde d'enfants dans le comté de Prince Edward. M^{me} Quaiff a de l'expérience de travail dans des centres de garde d'enfants et en résidence privée, dans des centres de ressources et de développement de la petite enfance, et dans les services pour les enfants besoins particuliers.

Circonscription électorale no 4 – Région du Centre-Est

Linda Cottes, EPEI (jusqu'en avril 2015)

Linda Cottes est vice-présidente principale du YMCA du Grand Toronto. Elle travaille dans le secteur de l'éducation de la petite enfance depuis 34 ans et siège au conseil de l'Ordre depuis 2009. Elle a été présidente du comité des plaintes et membre du comité exécutif.

Roxanne Lambert, EPEI (jusqu'en avril 2015)

Roxanne Lambert est directrice des services à l'enfance de la municipalité régionale de Durham depuis 2002. Elle est membre du conseil de l'Ordre depuis 2009 et a été présidente du comité des normes d'exercice.

Circonscription électorale no 5 – Région de Toronto

Valerie Sterling, EPEI (jusqu'en avril 2016)

Valerie Sterling a occupé différents postes à l'organisme Learning Partnership depuis 2005, y compris ceux de gestionnaire du projet national d'évaluation, de spécialiste du développement communautaire pour le développement de la petite enfance et de coordonnatrice des initiatives de

la stratégie d'engagement des familles et de la communauté. M^{me} Sterling a été élue membre du conseil de l'Ordre en 2011. Elle a également été présidente du comité de discipline et membre du comité d'appel des inscriptions.

Richard (Dick) Winters, EPEI (jusqu'en avril 2016)

Richard (Dick) Winters est EPE depuis 1984 et gestionnaire de programme pour les services à l'enfance de la Ville de Toronto depuis 2010. Il est membre du conseil de l'Ordre depuis 2009 et a siégé au comité des normes d'exercice.

Heather Yeo, EPEI (jusqu'en avril 2016)

Heather Yeo est directrice générale de l'organisme McKee McKids Enrichment Centre depuis 2007. Membre du conseil de l'Ordre depuis 2009, M^{me} Yeo a été vice-présidente du conseil de l'Ordre de 2009 à 2011 et a siégé aux comités des plaintes, de l'inscription, des normes d'exercice et des mises en candidature.

Circonscription électorale no 7 – Région de Hamilton/Niagara

Susan (Darlene) Edgar, EPEI (jusqu'en avril 2016)

Susan (Darlene) Edgar travaille pour la région de Niagara depuis 2005 et a été nommée cette année directrice des services à l'enfance de la région de Niagara. Vice-présidente du conseil de l'Ordre de 2011 à 2013, M^{me} Edgar est membre du conseil depuis 2009 et a été présidente du comité d'appel des inscriptions.

Circonscription électorale no 8 – Région du Sud-Ouest

Barbara Brown, EPEI (jusqu'en avril 2015)

Barbara Brown est gestionnaire de projets à l'organisme Connections Early Years Family Centre depuis 1988 et enseignante en éducation de la petite enfance au Collège St. Clair depuis 1998. Elle siège au conseil de l'Ordre depuis 2011.

Vera Niculena (Nici) Cole, EPEI (jusqu'en avril 2015)

Vera Niculena (Nici) Cole a plus de 30 ans d'expérience en éducation de la petite enfance et est actuellement enseignante au programme d'éducation de la petite enfance du Collège Fanshawe. M^{me} Cole a rempli deux mandats à titre de membre du conseil de l'Ordre et est membre du comité de discipline.

Et maintenant?

Le nouveau conseil s'est réuni pour la première fois du 17 au 19 juin 2013. Au cours de la première réunion du conseil Lois Mahon EPEI a été élue présidente, Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente et les membres du comité exécutif ont été élus. L'organisation des comités statutaires et non statutaires a également eu lieu lors de la réunion du conseil.

Avant cela, les membres nouvellement élus du conseil ont reçu une orientation portant notamment sur la gouvernance, la législation et les orientations politiques pour l'année à venir.

Les prochaines élections des membres du conseil auront lieu en avril 2014 dans les circonscriptions électorales 1, 2 et 6. L'Ordre donnera plus d'information à ce sujet dans les mois précédant les élections.

Nous remercions tous les membres de l'Ordre qui ont participé à l'important processus de l'élection d'un nouveau conseil de l'Ordre. ©

Suite de le page 1

déontologie et normes d'exercice, un plan d'apprentissage professionnel et un portfolio.

Le programme se fonde sur les principes de l'apprentissage des adultes et donne aux membres la possibilité de réfléchir à leur travail, d'apprendre de façon autonome et de prendre des décisions personnalisées sur les façons d'améliorer leur exercice professionnel.

Les membres ont fait preuve d'un engagement incroyable au cours de cette phase de validation, ce qui témoigne de l'importance que la profession accorde à l'apprentissage

professionnel continu. L'Ordre remercie ses membres d'avoir fourni leurs commentaires au cours des phases de l'élaboration et de la validation du programme d'APC.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme d'apprentissage professionnel continu, allez sur le site Web de l'Ordre ou envoyez un courriel à exercice@ordredesepe.on.ca. ©



Table ronde au Collège Boréal, Toronto



Table ronde au Collège Loyalist, Belleville

Sondage mené auprès des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

En 2012, le Service de l'inscription et des services aux membres a mené un sondage en ligne intitulé *Sondage sur la transition vers l'accès à la profession et le début de carrière*. Ce sondage a été mené auprès des personnes qui ont obtenu leur diplôme et leur grade en éducation de la petite enfance en Ontario en 2011. Il a été mené dans toutes les régions de l'Ontario auprès de membres de l'Ordre travaillant dans une variété de milieux de travail.

Pourquoi faire un sondage?

Le recrutement et la rétention des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (EPE) préoccupent la profession depuis la fin des années 1990. Ces deux facteurs jouent un rôle essentiel parce qu'ils influent sur la prestation et la qualité des services d'éducation et de garde des jeunes enfants.

Le sondage avait pour but de connaître les perceptions des finissants de 2011 et les défis qui se sont présentés à eux sur les questions de l'inscription à l'Ordre, de l'obtention d'un emploi dans le secteur de l'éducation de la petite enfance, de leurs expériences de l'accès à la profession, des transitions de carrière et de leurs niveaux de confiance et de satisfaction professionnels.

Le sondage a également été mené :

- dans le cadre d'un effort continu visant à comprendre et à mieux servir les membres de l'Ordre et le public.
- dans le but de mieux faire connaître et de rendre plus transparents les processus d'inscription à l'Ordre et les grandes questions touchant les membres de l'Ordre, la profession et le public.
- dans le but de déterminer à quel point les membres connaissent et comprennent le *Code de déontologie et normes d'exercice*.

- afin d'établir une base d'information et une cohorte de membres qui pourront, à l'avenir, servir à faire des comparaisons.

Résultats

Des 2 503 membres qui ont été invités à participer au sondage, 559 y ont répondu en anglais et 27 en français.

Faits saillants des résultats du sondage :

- Environ 80 pour cent des répondants anglophones et 88 pour cent des répondants francophones travaillaient dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.
- Trente-cinq milieux de travail de plus ont été identifiés par les répondants (par exemple, le programme *Ready for School Connects* pour les nouveaux immigrants, les programmes de la journée d'école prolongée, les programmes de garde d'enfants Montessori et les centres de garde d'enfants du YWCA et du YMCA).
- La plupart des répondants se sentent « extrêmement confiants » ou « très confiants » de pouvoir répondre aux attentes de leurs postes actuels d'EPE.
- Plus de la moitié des répondants ont dit être « extrêmement satisfaits » ou « très satisfaits » dans leurs fonctions actuelles. La plupart des répondants qui ont dit qu'ils ne travaillaient pas dans le secteur de l'éducation de la petite enfance ont également dit qu'ils cherchaient un emploi dans le domaine.
- La majorité des répondants qui ont décrit leurs projets de carrière pour l'avenir ont dit qu'ils voulaient faire carrière dans la profession d'EPE.

- Un grand nombre de répondants veulent acquérir plus de connaissances et d'aptitudes en suivant d'autres cours ou d'autres formes d'apprentissage professionnel particulières au secteur.

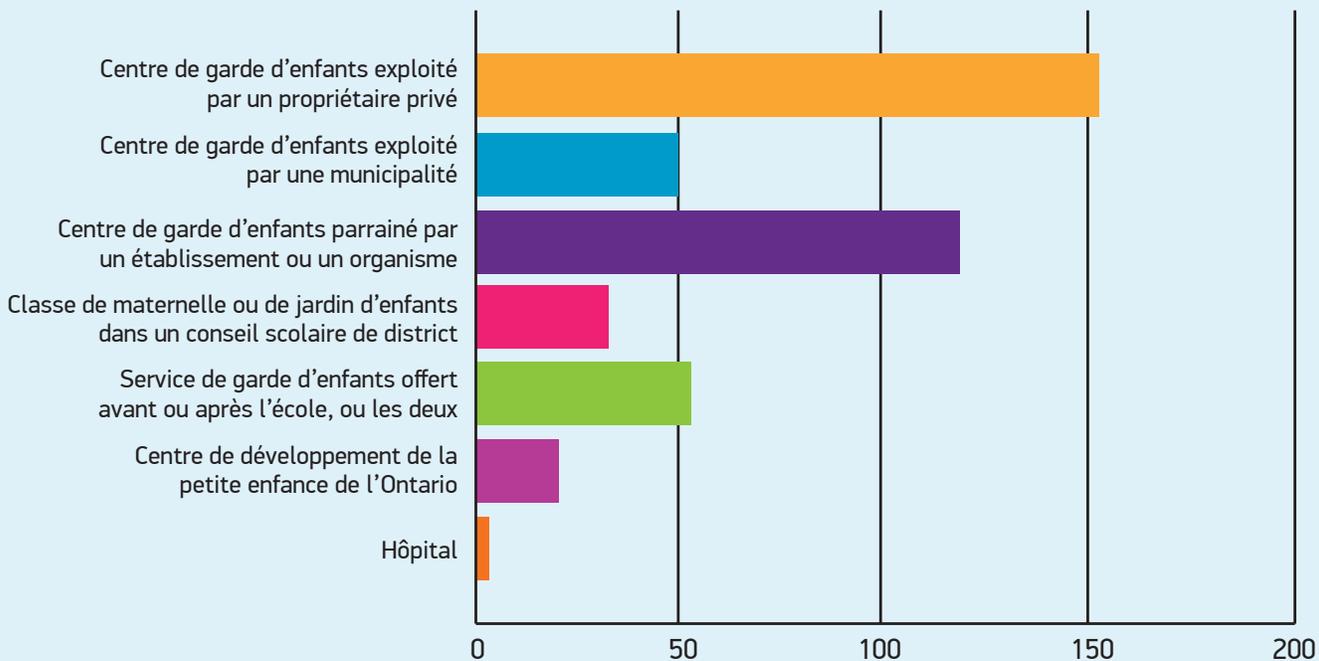
sondage pour échanger de l'information. Ces commentaires feront également l'objet d'une communication et d'une collaboration suivies sur les questions de l'amélioration de la qualité, du recrutement et de la rétention dans le secteur de l'éducation de la petite enfance.

Les prochaines étapes

L'Ordre et d'autres établissements et organismes pourront utiliser les commentaires recueillis au moyen du

Le rapport du sondage est maintenant disponible sur le site Web de l'Ordre. [🔗](#)

Si vous occupez un emploi d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance, quelle réponse parmi les suivantes décrit le mieux votre milieu de travail?



Ce graphique montre que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance travaillent dans toute une variété de milieux.

Entrevue : Plaintes et discipline

Ce que l'Ordre fait pour tenir ses membres responsables de leurs actes

L'Ordre a un processus de plaintes et de discipline en place pour protéger l'intérêt public. Certains membres de l'Ordre sont angoissés par l'idée qu'une plainte soit portée contre eux. Les questions et réponses suivantes s'adressent aux membres désireux de mieux comprendre le processus de plainte et de discipline.

Connexions s'entretient avec Greg Coutts, directeur, Plaintes et discipline, Linda Cottes EPEI, présidente du comité des plaintes, Valerie Sterling EPEI, présidente du comité de discipline, Susan Quaiff EPEI, présidente du comité d'aptitude professionnelle, et David Leonard, avocat indépendant.

Qu'est-ce qui arrive quand l'Ordre reçoit une plainte?

Coutts : Un agent de réception des plaintes de l'Ordre note la plainte, confirme qu'elle est portée contre un membre de l'Ordre et confirme également que l'Ordre est habilité à la résoudre. La plainte est ensuite acheminée à un agent responsable des enquêtes.

Qu'est-ce qui arrive pendant l'enquête?

Coutts : L'agent responsable des enquêtes élucide les allégations auprès du plaignant et lui envoie une demande de lancement d'une enquête, qu'il doit signer avant que l'enquête ne puisse commencer. Les allégations sont ensuite envoyées au membre de l'Ordre contre qui la plainte a été portée. Le membre a 30 jours pour répondre à la plainte.

Pendant l'enquête, l'agent responsable des enquêtes s'adresse au plaignant, aux témoins et au membre qui fait l'objet de la plainte pour obtenir des renseignements et des documents qui lui permettront d'établir un rapport d'enquête. Ce rapport est ensuite soumis au comité des plaintes.

Que fait le comité des plaintes?

Cottes : Le comité des plaintes étudie le rapport d'enquête avec impartialité en examinant les deux côtés de la plainte. Si les actes posés par le membre de l'Ordre ne portent pas sur des questions de faute professionnelle, d'incompétence

ou d'incapacité, ou si la plainte est considérée frivole, le comité indique à la registrature de ne prendre aucune autre mesure. Le plus souvent, le comité rappelle au membre de l'Ordre qu'il doit se comporter d'une manière professionnelle et l'avertit de respecter le *Code de déontologie et normes d'exercice*.

Comment un cas est-il renvoyé pour la tenue d'une audience?

Cottes : Si le cas porte sur la crédibilité des faits contestés ou sur des comportements plus graves se rapportant à des questions de faute professionnelle ou d'incompétence, nous renvoyons l'affaire au comité de discipline pour la tenue d'une audience. S'il s'agit d'une question d'incapacité, l'affaire est renvoyée au comité d'aptitude professionnelle.

Qu'est-ce qui se passe pendant une audience disciplinaire?

Quaiff : Un sous-comité formé de trois membres impartiaux du comité qui ne savent rien de l'affaire assiste à l'audience. Pour protéger l'intérêt public, le sous-comité est formé d'au moins un membre élu et d'un membre nommé par le gouvernement. L'avocat indépendant est également présent pour conseiller le sous-comité et le guider dans les aspects juridiques.

Sterling : Le sous-comité entend les observations de l'avocat de l'Ordre et de l'avocat du membre. Il entend et évalue la preuve et les arguments présentés, puis procède à des délibérations à huis clos avant de prendre une décision.

Qu'est-ce qui arrive quand le comité reconnaît que le membre de l'Ordre est coupable?

Sterling : Si le membre de l'Ordre est reconnu coupable, il reçoit une sanction. Le comité peut exiger que le certificat d'inscription du membre soit révoqué, suspendu ou assorti de conditions ou de restrictions. Il peut aussi réprimander le membre et, dans certains cas, lui imposer une amende. Le comité ordonne qu'un sommaire de sa décision soit publié dans *Connexions* et que le nom du membre y soit mentionné, à moins qu'il n'y ait de bonnes raisons de ne pas publier son nom.

En quoi une audience devant le comité d'aptitude professionnelle est-elle différente d'une audience devant le comité de discipline?

Quaiff : Les audiences devant le comité d'aptitude professionnelle sont généralement fermées au public. Le comité considère la capacité du membre à se réadapter et à reprendre l'exercice de la profession. Le comité peut exiger que le membre de l'Ordre prenne certaines mesures correctives avant de pouvoir être considéré apte à recommencer à exercer la profession.

Comment les droits des membres de l'Ordre sont-ils protégés au cours d'une audience?

Sterling : Les membres ont droit à une audience équitable et sont avisés, dans un délai raisonnable, de l'heure et

du lieu de l'audience. Ils reçoivent tous les renseignements sur la preuve de l'Ordre et peuvent soumettre une défense entière et complète. Ils peuvent également embaucher un avocat ou choisir de se représenter eux-mêmes lors de l'audience.

Le gouvernement devrait-il confier à des profanes qui n'ont pas d'éducation en droit la responsabilité de mener des audiences et de prendre des décisions sur le gagne-pain et la réputation des gens?

Leonard : La raison pour laquelle des non-juges siègent aux sous-comités, plutôt que des juges, est que les membres de l'Ordre devraient être jugés par leurs pairs qui établissent les normes de la profession. En tant qu'avocat indépendant du comité, je conseille le sous-comité et je le guide dans les procédures légales qu'il doit suivre. Les membres du sous-comité ne sont pas obligés de suivre les conseils que je leur donne. Je donne également aux membres du comité de la formation sur la façon de mesurer la preuve lors d'une audience et la façon de mener une audience.

Qu'est-ce qui arrive après une audience?

Coutts : Les décisions rendues dans les audiences sont affichées sur le site Web de l'Ordre et portées au tableau public. Les décisions et les motifs de ces décisions sont accessibles au public. Le membre qui a fait l'objet de l'audience peut également interjeter appel de ces décisions devant la Cour divisionnaire dans un délai de 30 jours. 

Si vous avez d'autres questions sur le processus de plaintes et de discipline, visitez le site Web de l'Ordre ou envoyez un courriel à discipline@ordredesepe.on.ca.



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, s'occupe des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans diverses situations.

Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordredesepe.on.ca pour obtenir plus de renseignements.

Questions d'exercice professionnel

varier. La plupart des EPEI travaillant directement avec les enfants, qu'ils soient nouveaux dans le domaine ou des étudiants, travaillent avec des collègues qui ont de l'expérience. Les divergences d'opinions et les différences de style sont inévitables. C'est la façon de négocier ces différences qui crée un milieu de travail positif et un milieu d'apprentissage de qualité pour les enfants.

La norme IV : Connaissances et compétences professionnelles du *Code de déontologie et normes d'exercice* stipule que les EPEI « travaillent en collaboration avec leurs collègues afin de créer des milieux sécuritaires, sains et accueillants pour les enfants et les familles. » (Norme IV.C.1) Pour travailler en collaboration avec ses collègues et créer un climat de confiance et de respect, il faut posséder des compétences interpersonnelles positives et savoir communiquer clairement oralement et par écrit. Lorsque les divergences d'opinions se manifestent, il est essentiel d'utiliser ces stratégies de communication pour parvenir à un consensus. S'il est impossible de s'entendre et s'il s'ensuit que le programme en souffre, les EPEI doivent se laisser guider par le *Code de déontologie et normes d'exercice* et par les politiques et procédures du milieu de travail. Lorsqu'on consulte ces documents et qu'on les met en application dans le milieu de travail, il est important de garder à l'esprit que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance « entretiennent avec leurs collègues et d'autres professionnels des rapports empreints de respect, de confiance et d'intégrité. » En agissant de la sorte, les EPEI se soutiennent mutuellement et respectent le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Comment les EPEI qui travaillent directement avec les enfants peuvent-ils collaborer avec des collègues s'il y a des différences de philosophie? Comment les EPEI peuvent-ils tenir compte de ces différences tout en respectant le *Code de déontologie et normes d'exercice*?

Les EPEI font partie d'un groupe diversifié de professionnels qui exercent dans toute une variété de milieux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Selon la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, les EPEI « mettent en place et fournissent aux enfants des programmes intégrateurs d'apprentissage et de garde axés sur le jeu afin de promouvoir leur bien-être et leur développement global. » Quelles que soient les approches adoptées pour mettre les programmes en œuvre, tous les EPEI ont le devoir professionnel de s'assurer que les programmes offerts dans leur milieu de travail sont conformes à la Loi.

En plus d'évoluer dans des milieux de travail variés, les EPEI ont de vastes connaissances professionnelles et personnelles. L'interprétation de ce que sont des programmes d'apprentissage et de garde axés sur le jeu et adaptés au stade de développement des enfants peut

Mettez les normes en pratique!

Prenez le temps de réfléchir à votre propre pratique professionnelle. Quelle est votre façon personnelle d'aborder la programmation et quel est votre style de communication avec les enfants, les familles et vos collègues? Pouvez-vous adapter votre approche aux philosophies et pratiques de vos collègues, et êtes-vous capables de demander aux autres d'en faire autant?

Conversation avec une EPEI



Marnie Tarzia, EPEI
Thunder Bay

Les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance sont aussi uniques les uns que les autres, et ont chacun une expérience particulière et une histoire à raconter. Dans la rubrique **Conversation avec une EPEI**, nous présentons des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) passionnés qui aiment beaucoup leur profession et les gens pour qui ils travaillent.

Certains EPEI travaillent comme enseignants-ressources. Les enseignants-ressources sont des professionnels qui aident les enfants ayant des besoins particuliers. Dans ce numéro, nous interviewons Marnie Tarzia EPEI, coordonnatrice des services à l'enfance ayant des besoins particuliers au conseil d'administration des services sociaux de district de Thunder Bay, pour en savoir plus sur les enseignants-ressources et le rôle qu'ils jouent dans le secteur.

Pour vous, à quoi ressemble une journée de travail typique?

Dans une journée typique, il faut organiser les places de garderie pour les parents des enfants ayant des besoins particuliers. Nous déterminons si un enfant a des besoins particuliers et s'il a besoin de services et de soutiens supplémentaires dans un milieu de garde d'enfants. Nous examinons les programmes de garde d'enfants et nous évaluons s'ils ont besoin de plus de personnel ou de ressources.

Quelles compétences spécialisées faut-il avoir pour être enseignante ou enseignant-ressource?

Les enseignants-ressources doivent très bien connaître le développement de l'enfant et pouvoir établir des plans individuels avec précision. Il leur faut savoir comment créer des stratégies utilisables dans les centres qui accueillent les enfants ayant des besoins particuliers. Il faut faire beaucoup de planification et de coordination parce qu'on met les enfants et les familles en communication avec des services spéciaux tels que des services d'ergothérapie ou d'orthophonie. Mais surtout, les enseignants-ressources ont besoin d'avoir de l'intelligence émotionnelle et de travailler selon une philosophie de l'inclusion pour être à l'écoute des besoins individuels des enfants et des familles.

Quels défis avez-vous dans votre travail?

Quand un enfant a besoin d'un certain service et qu'il n'est

pas possible de l'obtenir immédiatement, c'est difficile. C'est le cas, par exemple, des personnes qui restent sur la liste d'attente des services d'orthophonie pendant des mois. Il y a aussi des situations où les familles ont besoin de services mais choisissent de ne pas les obtenir parce qu'elles ne sont pas prêtes à faire face aux besoins particuliers de leur enfant. Les progrès de l'enfant sont alors entravés.

Selon vous, qu'est-ce que votre formation en éducation de la petite enfance apporte à votre travail?

Les EPE sont d'excellents communicateurs. Ils ont étudié le développement de l'enfant et connaissent les paramètres dans lesquels les enfants peuvent apprendre. Ils savent comment planifier un environnement qui recouvre les aspects fondamentaux du curriculum tout en répondant aux besoins de développement des enfants. Par exemple, si un enfant n'est pas capable de découper du papier avec des ciseaux, une EPE le guidera pour qu'il puisse, à la place, déchirer le papier. 

Pour nommer une ou un EPEI avec qui devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à communications@ordredesepe.on.ca ou téléphonez au 1 888 961-8558, poste 311.

Les enquêtes sur les plaintes

L'Ordre prend la responsabilité professionnelle au sérieux. Il enquête sur les plaintes déposées par écrit contre ses membres lorsque ces plaintes portent sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude. Après avoir étudié les plaintes, le comité des plaintes a deux choix : ou bien il les renvoie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience, ou bien il les résout par d'autres moyens.

Les détails d'une enquête menée par l'Ordre demeurent confidentiels jusqu'à ce que l'affaire soit renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Les décisions du comité des plaintes ci-dessous sont publiées uniquement à des fins éducatives et n'identifient pas les personnes concernées.

Plainte :

La membre a agi d'une manière non professionnelle et porté de fausses allégations

Décision du comité :

Avertissement

Sommaire :

L'Ordre a reçu un avis d'un employeur au sujet d'une EPEI qui aurait agi d'une manière non professionnelle dans son milieu de travail et aurait porté de fausses accusations auprès de la Société d'aide à l'enfance (SAE), du ministère de l'Éducation et de son service de police régional.

Le rapport de l'employeur indique que la membre a eu un accès de colère pendant son quart de travail et qu'elle a utilisé un langage injurieux au centre où elle travaillait, à portée de voix de ses collègues et possiblement des enfants. Après s'être emportée, la membre a quitté le centre pendant son quart de travail. Elle a par la suite déclaré à la Société d'aide à l'enfance, au ministère de l'Éducation et à la police qu'un certain nombre d'employés du centre infligeaient de mauvais traitements à certains enfants depuis plusieurs années.

En réponse au rapport de l'employeur, la membre a nié qu'elle avait adopté un comportement non professionnel et a indiqué qu'elle a fait rapport à son employeur des mauvais traitements allégués dont elle a été témoin pendant qu'elle travaillait au centre, mais qu'aucune mesure n'avait été prise. La Société d'aide à l'enfance a fait enquête et fermé le dossier parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'information à l'appui des allégations.

Après avoir examiné tous les documents pertinents recueillis au cours de l'enquête, le comité n'a pu conclure que la membre a porté de fausses allégations intentionnellement.

Le comité a toutefois déclaré que si la membre avait réellement été préoccupée par les enfants confiés à ses soins, elle aurait fait rapport des incidents de mauvais traitements à la Société d'aide à l'enfance immédiatement. Comme elle a omis d'avertir les autorités responsables en temps voulu, la membre a exposé les enfants à un risque de préjudice encore plus grand.

« [La membre] croit peut-être qu'elle est déchargée de la responsabilité d'avoir à rendre compte rapidement de ces incidents à la Société d'aide à l'enfance parce qu'elle en

a fait part à la direction du centre », a dit le comité. « Toutefois, [la membre] avait, selon la loi, l'obligation de contacter la Société d'aide à l'enfance ou la police directement et rapidement, ce qu'elle n'a pas fait. » Le comité a indiqué que la membre aurait dû savoir qu'elle avait le devoir de faire rapport de ces incidents, conformément à la norme IV.A.2 des normes d'exercice, qui stipule que « les EPEI connaissent, comprennent et respectent les lois, les politiques et les procédures qui se rapportent à l'exercice de leur profession. »

De plus, le comité s'est dit préoccupé par le comportement non professionnel de la membre au centre et lui a rappelé que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance sont des modèles pour les enfants, les familles et les autres membres de la profession. « Comme il est stipulé dans la norme IVE.2, les EPEI ne doivent jamais adopter une conduite 'qui pourrait raisonnablement être perçue comme donnant une image négative de la profession », a déclaré le comité. 

Dans l'intérêt public

Le comité de discipline traite les questions se rapportant à la faute professionnelle et à l'incompétence tandis que le comité d'aptitude professionnelle traite les plaintes concernant l'incapacité professionnelle.

Le comité de discipline ordonne, de temps en temps, qu'un sommaire de ses conclusions et décisions se rapportant à la faute professionnelle ou à l'incompétence soit publié dans la publication de l'Ordre *Connexions*. Vous trouverez dans **Dans l'intérêt public** les derniers sommaires. Cette rubrique attire l'attention des membres sur le processus et les normes observés par le comité lorsqu'il prend une décision.

Nicole Williams Certificat d'inscription no 08126; certificat d'inscription suspendu et assorti de conditions ou de restrictions

Le comité de discipline de l'Ordre a reconnu Nicole Williams coupable de faute professionnelle et a ordonné à la registrateur de suspendre son certificat d'inscription pour une période de 12 mois et de l'assortir de conditions ou de restrictions.

Mme Williams était présente à l'audience le 25 mars 2013 et était représentée par un avocat.

Mme Williams a été directrice de la Garderie des Moussaillons pendant 18 ans. Après une enquête, le centre a découvert que Mme Williams avait augmenté son salaire sans autorisation et qu'elle avait gardé des paiements en argent comptant qu'un parent lui avait faits pour inscrire son enfant à la garderie. Le centre a également découvert que Mme Williams a fait des achats pour le centre à l'aide de fonds qu'elle avait recueillis auprès des parents et qu'elle a déclaré ces achats comme s'il s'agissait de paiements qu'elle avait faits de sa poche. Enfin, la membre n'a pas payé de frais de garderie au centre depuis 2002 pour son propre enfant et s'est remis à elle-même des reçus aux fins d'impôt pour ces sommes impayées.

Par la suite, Mme Williams a remis sa démission et a conclu une entente confidentielle avec le centre. Elle a plaidé coupable devant le comité de discipline de l'Ordre, qui l'a reconnue coupable de faute professionnelle pour avoir enfreint le Règlement de l'Ontario 223/08 et le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Mme Williams et les avocats ont présenté au sous-comité un énoncé conjoint quant à la sanction, et le sous-comité l'a accepté.

« La membre a systématiquement fraudé le centre sur une période de plusieurs années », a déclaré le sous-comité. Le comité a réprimandé la membre et ordonné à la registrateur de suspendre son certificat d'inscription pour une période de 12 mois. Elle est également tenue de suivre à ses propres frais un cours portant sur les normes déontologiques et professionnelles. Elle doit suivre ce cours dans les cinq mois suivant la date de l'ordonnance du comité. Les sept derniers mois de la suspension seront annulés si la membre termine le cours dans les cinq mois suivant la date de l'ordonnance.

Si la membre travaille comme EPEI dans les 12 mois suivants le 25 mars 2013, elle doit fournir à son employeur la décision du comité et, le 25 mars 2014, elle doit fournir à la registrateur un rapport de son employeur indiquant qu'elle a fait preuve d'honnêteté et d'intégrité dans l'exécution de ses fonctions.

Une indication de la condition ou de la restriction dont le certificat d'inscription de la membre est assorti et le statut de ce certificat figurent au tableau public de l'Ordre.

Bridget Theobald Certificat d'inscription no 08743; réprimande; révocation

Le comité de discipline de l'Ordre a reconnu Bridget Theobald coupable de faute professionnelle pour avoir possédé et distribué de la pornographie juvénile. Le comité a réprimandé la membre et ordonné à la registrateur de révoquer son certificat d'inscription.

Suite à la page 14...

Mme Theobald était présente à l'audience le 29 janvier 2013 par téléconférence.

La Police de Perth a accusé Mme Theobald de deux chefs de possession de pornographie juvénile, d'un chef d'avoir rendu accessible de la pornographie juvénile et d'un chef d'avoir accédé à de la pornographie juvénile pendant qu'elle travaillait comme éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) pour le conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO). Mme Theobald a avoué qu'elle avait téléchargé et stocké les images que la police a obtenues de son ordinateur pendant une perquisition chez elle le 26 septembre 2011. Le 18 octobre 2011, le CSDCEO a accepté la démission de Mme Theobald.

Mme Theobald a admis les faits et a plaidé coupable devant le comité de discipline de l'Ordre, qui l'a reconnue coupable de faute professionnelle. Le comité a conclu que les actes posés par la membre sont déplorables, et il ne tolère pas ce genre de comportement dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Par sa conduite, Mme

Theobald a manqué à ses responsabilités envers les enfants, les familles et les membres de la profession. Le sous-comité a décidé de lui imposer la sanction maximale et a ordonné à la registrature de révoquer son certificat d'inscription.

« Vous avez choisi une profession dont le but est de préparer les enfants pour l'avenir, mais en participant à l'industrie de la pornographie juvénile, vous avez contribué à la maltraitance des apprenants les plus jeunes de la société et vous les avez réduits au rang d'objets de gratification sexuelle », a déclaré le sous-comité lorsqu'il a réprimandé la membre. « Vos actes odieux démontrent que vous êtes inapte à être membre de l'Ordre. »

Une indication de la révocation du certificat d'inscription de la membre figure au tableau public de l'Ordre.

Martine Schneider, Certificat d'inscription no 03705; membre actuelle dont le certificat d'inscription est assorti de conditions ou de restrictions provisoires

Le comité de discipline de l'Ordre a reconnu Martine Schneider coupable de faute professionnelle et a ordonné à la registrature d'assortir son certificat d'inscription de conditions ou de restrictions.

Mme Schneider était présente à l'audience le 29 janvier 2013 par téléconférence.

Du 23 janvier au 3 février 2012, Mme Schneider était éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) travaillant à titre de « membre du personnel responsable » au centre de garde d'enfants YMCA Mazo de la Roche.

Pendant sa courte période d'emploi au centre, Mme Schneider a orienté une étudiante en éducation de la petite enfance et fait preuve d'une attitude très incorrecte à l'égard des parents et des enfants. Elle a également retenu un enfant de trois ans devant l'étudiante et lui a dit : « Je vais te montrer comment retenir physiquement un enfant sans vraiment le retenir. »

Le 1er mars 2012, le centre a mis fin à l'emploi de Mme Schneider.

Selon le sous-comité du comité de discipline, « par ses paroles et ses actes, la membre a fait preuve d'un

mépris flagrant pour la dignité des enfants et des familles de l'Ontario. Par sa conduite, elle a omis d'assumer ses responsabilités envers ses collègues et les membres de la profession. »

Mme Schneider a admis les faits et plaidé coupable devant le comité de discipline de l'Ordre. Celui-ci l'a reconnue coupable de faute professionnelle. Plus particulièrement, le comité est d'avis qu'elle a enfreint le Règlement de l'Ontario 223/08 ainsi que le Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre.

« Le sous-comité est d'avis que vous devez réévaluer vos techniques de gestion du comportement et vos attitudes envers les enfants et les familles. Si vous voulez demeurer membre de la profession, nous voulons que vous réfléchissiez au *Code de déontologie et normes d'exercice* et que vous les intégriez dans votre système de valeurs et de croyances. »

Le comité a ordonné à la registrature d'assortir le certificat d'inscription de la membre d'une condition ou d'une restriction exigeant qu'elle suive et termine avec succès un cours portant sur la surveillance professionnelle et les stratégies de gestion du comportement dans les milieux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. La membre doit suivre ce cours à ses propres frais dans les six mois suivant l'ordonnance du comité.

Une indication de la réprimande et de la condition ou de la restriction dont le certificat d'inscription de la membre est assorti et le statut de ce certificat figurent au tableau public de l'Ordre. 

Un centre préscolaire dans la nature

Par Jann Lee

Sara Raeesi-Gujani, éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI), intègre son amour de la nature et des enfants au centre Carp Ridge Forest Pre-School, qui se trouve à la campagne, dans l'Outaouais ontarien.

Les enfants commencent et terminent leur journée dans la forêt, sur une terre de 190 acres. Ils font de la randonnée dans des sentiers boueux avec une loupe à la main, construisent des abris, plantent des arbres et étudient le cours de ruisseaux. L'après-midi, ils font la lecture d'histoires et la sieste dans une tente isotherme. Il n'y a ni ordinateur, ni tableau noir au centre Carp Ridge.

Fondé en 2008 par Marlene Power, le centre préscolaire accueille des enfants âgés de trois à six ans. M^{me} Power était insatisfaite des centres de la petite enfance conventionnels, elle trouvait qu'ils ne mettaient pas suffisamment l'accent sur les espaces naturels et les principes environnementaux. C'est ce qui l'a poussée à créer son propre centre.

Peu après, M^{me} Raeesi-Gujani s'est jointe à l'équipe comme éducatrice de la petite enfance. C'était une excellente recrue pour le programme. M^{me} Raeesi-Gujani arrivait avec des années d'expérience et une passion pour travailler avec

les enfants dans la nature. Elle a étudié la pédagogie dans la nature en Suède, au Danemark et en Angleterre et a obtenu son grade en éducation de la petite enfance à l'Université Ryerson.

Sa passion pour l'apprentissage dans la nature a commencé dans sa tendre enfance. « J'ai grandi sur une ferme et j'ai été inspirée par la beauté de mon enfance », a dit M^{me} Raeesi-Gujani. « Mon rêve est de transmettre cela aux enfants. S'ils aiment la nature, ils en prendront soin à l'avenir ».

M^{me} Raeesi-Gujani incorpore le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre dans son travail de tous les jours en utilisant la forêt pour constamment enseigner des choses nouvelles aux enfants.

« Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance donnent aux jeunes enfants la possibilité de faire l'expérience de la nature et de comprendre le lien qui existe entre eux, leur environnement naturel et le monde. »
Code de déontologie et normes d'exercice, norme III, B.2



Sara Raeesi-Gujani (L), EPEI, a reçu de la formation en éducation dans la nature pour que les élèves du centre Carp Ridge Forest Pre-School soient en sécurité pendant qu'ils apprennent à l'extérieur.



Les élèves apprennent dans la forêt beau temps mauvais temps, sauf dans les conditions météorologiques extrêmes.

Photos: Carp Ridge Forest Pre-School

Suite à la page 16...

Par exemple, lors d'une randonnée, les enfants ont trouvé des cocottes et ont commencé à les collectionner. Plus tard, ils se sont assis et ont catégorisé les cocottes, classant les plus grosses ensemble et les plus petites ensemble. Une activité qui a commencé par une simple découverte est devenue une activité de mathématiques lorsque les enfants ont compté le nombre de cocottes qu'il y avait dans chaque catégorie.

M^{me} Raeesi-Gujani utilise dans son curriculum axé sur le jeu une approche centrée sur l'enfant, suit les intérêts des enfants et n'intervient que pour déclencher leur apprentissage. « Les enfants développeront librement les aptitudes dont ils auront besoin dans les années à venir, dit-elle. Ils sont curieux. Lorsque l'enseignante ne les gêne pas, elle peut voir leurs différents styles d'apprentissage. »

Même si le centre Carp Ridge n'est pas un milieu conventionnel, il respecte la réglementation pour que les enfants soient en sécurité. À l'heure actuelle, le centre préscolaire accueille cinq enfants et n'est pas réglementé par la *Loi sur les garderies*, mais cette situation va changer bientôt.

Mme Power dit que les commentaires ont été positifs et qu'elle prévoit élargir la portée du centre préscolaire dans la forêt pour l'établir à Ottawa, où ce sera une garderie agréée. Pour assurer la formation de futurs éducatrices et éducateurs de la petite enfance sur l'apprentissage dans la nature, elle est en train de créer des cours avec le Collège Algonquin et de faciliter les stages des étudiants au centre Carp Ridge, où Mme Raeesi-Gujani joue le rôle de mentore. 

Nouvelles dans le secteur

Le ministère de la Formation, des Collèges et Universités a mis à jour les Normes pour le programme : Éducation en service à l'enfance

En 2011, le ministère de la Formation, des Collèges et Universités a examiné les normes applicables aux programmes d'éducation de la petite enfance offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Le Ministère a consulté des intervenants dans le secteur, y compris l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, des employeurs, des associations professionnelles, des universités, des écoles secondaires, des diplômés de ces programmes, des étudiants et des professeurs et des administrateurs dans des collèges.

Le document révisé, intitulé *Normes pour le programme : Éducation en services à l'enfance* et publié en décembre 2012, tient compte de l'adoption de la *Loi de 2007 sur les éducatrices*

et les éducateurs de la petite enfance et de la création de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance en tant qu'organisme d'autoréglementation de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance en Ontario.

Les normes révisées décrivent ce qui est attendu des personnes qui s'inscrivent à l'Ordre pour devenir éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE). Ces personnes doivent exercer selon une approche réflexive, s'engager à poursuivre leur perfectionnement professionnel continu et savoir qu'il leur faut résoudre les dilemmes éthiques au travail en conformité avec le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Pour obtenir plus de renseignements, allez à <http://www.tcu.gov.on.ca/>

CONTACTEZ-NOUS À...

Ordre des éducatrices et des
éducateurs de la petite enfance
438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772

courriel : info@ordredesepe.on.ca | site Web : www.ordredesepe.on.ca